



Mes droits après congé parental

Par gigy

Bonjour à tous,

Lors de la naissance de mon deuxième enfant j'ai pris un congé parental pour un an, que j'ai renouvelé l'année suivante pour encore un an.

Et cette année je voulais reprendre le travail, j'ai (donc pour rechercher une nounou) demandé à mon employeur mes futurs horaires (il me répond qu'il m'envoie tout ça par courrier). Il faut savoir que depuis que je suis en congé la boutique où je bossais a changé de propriétaire (au mois d'août 2011)

Et là première surprise en partant je travaillais 25h/semaine et là sur la lettre je passe à 20h/semaine sans plus d'explication ? Je pensais qu'après mon congé je devais retrouver exactement les mêmes conditions qu'avant. Ou est ce que c'est possible vu que la boutique a été rachetée. J'aurais au moins aimé qu'il m'en parle.

Deuxième surprise en partant je faisais des horaires assez compatibles avec des enfants.

Sauf que là je devrais faire 17/19h lundi mardi jeudi vendredi
et samedi 6h30/13h30 14h/19h00

Moi qui pensais que ce serait plus simple car ma fille est scolarisée et le deuxième le sera bientôt.

J'ai finalement repris 1an car impossible de trouver une nounou avec ce genre d'horaires dans mon petit village sachant que mon mari travaille le samedi minimum le matin voir jusqu'à 17h

Qu'est ce que vous en pensez ?

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement